

## Actualités en droit fiscal et droit pénal fiscal

Coordinateur : Daniel Garabedian

Lieu : Saint-Louis

■ Jean-Louis Davain  
Actualités en matière d'impôt des personnes physiques

■ Denis-Emmanuel Philippe  
Actualités en matière d'impôt des sociétés

■ André Risopoulos  
Prévention et répression du blanchiment du produit de la fraude fiscale après la loi du 15 juillet 2013

Ce module passera en revue les développements majeurs qu'ont connus la fiscalité des impôts sur les revenus et le droit pénal fiscal au cours de la période récente, en mettant l'accent sur les

questions présentant le plus d'intérêt pour les praticiens non spécialisés dans ces matières.

MM. Davain et Philippe exposeront les principaux développements en matière d'imposition des personnes physiques et d'imposition des sociétés, sélectionnés à la lumière de l'actualité la plus récente au moment où se donnera le module.

M. Risopoulos fera le point sur la matière pleine d'embuches du blanchiment du produit de la fraude fiscale, tant dans ses aspects préventifs que répressifs, après l'importante réforme introduite par la loi du 15 juillet 2013.

## Module 4 • 17 mars 2014

### Actualités en matière de rédaction des contrats de distribution

Coordinatrice : Catherine Delforge

Lieu : ULB

■ Catherine Delforge  
Le contrat de distribution à long terme, instrument de prévision et assise d'une collaboration durable

■ Nicolas Petit et Jean-François Bellis  
La police contractuelle issue du droit de la concurrence: Do's and don't's »

■ Laurent du Jardin  
Les droits et obligations des parties à la suite de la résiliation d'un contrat de concession

■ Pascal Hollander  
Conflits de lois et de juridictions et questions d'arbitrabilité en matière de contrats de distribution commerciale

■ Hervé Jacquemin  
Les contrats de distribution à l'heure de l'internet  
Alliant théorie et pratique, ce module propose quelques guides utiles à la rédaction des contrats de distribution commerciale à partir de six thématiques originales ou d'actualité.

Il porte, tout d'abord, l'attention sur les enseignements puisés dans l'analyse économique quant à la spécificité des contrats à long terme, lesquels enseignements confirment la nécessité d'une gestion adéquate de leurs dimensions

temporelle (gestion des incertitudes) et relationnelle (confiance et coopération), ainsi que sur le droit de la concurrence et la police contractuelle qu'il met en œuvre de façon particulière (articulation droit belge/droit européen, liberté contractuelle et dirigisme selon les parts de marché, appréciation économique des contrats, etc.).

Il analyse, ensuite, deux types de clauses de plus en plus fréquentes dans la pratique et à propos desquelles il semble opportun de rappeler le cadre - légal, jurisprudentiel et doctrinal - gouvernant la mise en œuvre: ouvrant le regard sur l'après-contrat, il présente les droits et les obligations des parties après la dissolution d'un contrat de concession et envisage comment les organiser par convention de façon optimale; appréhendant la perspective d'un différend, il expose, ensuite, le régime applicable aux clauses relatives aux conflits de lois et de juridictions ainsi qu'aux clauses d'arbitrage.

Il souligne, enfin, les particularités de ce secteur en plein essor qu'est la distribution en ligne, en pointant surtout les principales problématiques que son développement et son encadrement contractuel soulèvent.

## Droit public et administratif : illégalité = faute ? Bilan et évolutions

Coordinateurs : François Tulkens et Joëlle Sautois

Présidents : Professeurs Marc Uyttendaele et Hugues Dumont

Lieu : ULB

■ Pierre Van Ommeslaghe  
La responsabilité des pouvoirs publics et, en particulier, du pouvoir exécutif : bilan en 2014

■ Jérôme Sohier et François Belleflamme  
Incidence de la réforme du Conseil d'Etat sur la responsabilité des pouvoirs publics

■ François Tulkens et Anne Feyt  
L'impact du maintien des effets par le juge constitutionnel ou le juge administratif sur les questions de responsabilité.

Les thèmes et points abordés dans ce module tendent à faire le bilan sur les questions classiques, mais qui ont sensiblement évolué, relatives à la responsabilité des pouvoirs publics. Depuis le début des années 80 et la consécration par la Cour de cassation de l'illégalité comme équivalente à la faute, des évolutions notables sont venues nuancer cette affirmation. Il n'est désormais plus nécessairement acquis que toute illégalité ou inconstitutionnalité équivaut à une faute. En dresser le bilan en 2014 sera l'objet de la première intervention.

Par ailleurs, dès lors que le Conseil d'Etat est sur le point de faire l'objet d'une réforme très importante, notamment quant à ses pouvoirs d'intervention en cas d'illégalité, il est apparu important d'en rappeler les éléments essentiels et d'en apprécier, à titre prospectif, les incidences en matière de responsabilité des pouvoirs publics. Celle-ci tendra-t-elle à disparaître, dès lors que le Conseil d'Etat pourra parfois réformer certaines décisions administratives ou à recourir encore à la boucle administrative.

Le troisième thème, directement lié au précédent, est focalisé sur le mécanisme de maintien des effets, dont il ne peut être fait usage qu'à titre exceptionnel, mais qui devient une préoccupation de plus en plus importante. Son impact sur les questions de droit civil n'est pas négligeable et, en particulier, sur la possibilité de demander la réparation d'une illégalité ou d'une inconstitutionnalité, nonobstant le maintien des effets par le juge administratif ou constitutionnel : peut-on encore, en ce cas, parler de faute ? Peut-on encore parler d'un dommage ? Etc.

## Module 6 • 12 mai 2014

### Actualités en droit de la consommation

Coordinatrice : Andrée Puttemans

Lieu : ULB

■ Andrée Puttemans  
Introduction : Evolution générale du droit de la consommation  
L'interdiction des pratiques déloyales envers les consommateurs

■ Elodie Falla  
Le recours collectif en droit de la consommation

■ Yannick Ninane et Anthony Bochon  
Questions récentes en matière de droit des contrats de consommation

Le droit de la consommation est en constante et profonde évolution. D'ici fin 2013, notre législateur aura dû transposer la directive

2011/83 relative aux droits des consommateurs dans leurs contrats avec les professionnels. Parallèlement, la directive 2005/29 sur les pratiques déloyales envers les consommateurs a suscité de nombreux recours préjudiciels, qui influent sur l'application des règles nationales. Enfin, le gouvernement vient de déposer un projet de loi introduisant une forme de recours collectif en droit de la consommation. Il s'imposait assurément de consacrer un module à ces matières, qui seront prochainement regroupées au sein du Code de droit économique.



UB<sup>3</sup>

## CYCLE DE CONFÉRENCES SESSION 2013-2014

En ce début d'année judiciaire et académique 2013-2014, les conférences UB<sup>3</sup> entament leur 10<sup>e</sup> année d'existence. À cette occasion, le Barreau de Bruxelles et l'Université Libre de Bruxelles ont souhaité accueillir un nouveau partenaire : l'Université Saint-Louis – Bruxelles.

Le projet associe donc à présent l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles et les deux facultés de droit francophones de Bruxelles. Ce qui a fait le succès d'UB<sup>3</sup> demeure : des universitaires, des magistrats et des avocats ayant une activité scientifique partagent leurs connaissances, sur des thèmes juridiques d'actualité et pratiques. Un support écrit, source d'information et de documentation, complète les exposés oraux.

Ce 10<sup>e</sup> cycle de conférences UB<sup>3</sup> sera marqué par une autre nouveauté : outre les 6 modules organisés pour moitié sur le site de chacune des deux universités, une conférence inaugurale, gratuite et accessible à tous (sur inscription) est organisée en la salle des audiences solennelles de la Cour de cassation. Cette année, nous aurons l'honneur de recevoir le professeur émérite Hélène Casman qui nous entretiendra de la réforme du droit patrimonial de la famille.

UB<sup>3</sup> vous permet ainsi à nouveau de disposer des 20 points de formation permanente en vous inscrivant à l'ensemble du cycle de conférences.



bruylant

## Évolution et réforme du droit patrimonial de la famille

Hélène Casman

Lieu : Palais de justice

« Le droit de la famille sera également modernisé et le droit des successions réformé en tenant compte de l'évolution de la société ».

C'est par cette courte phrase que le gouvernement di Rupo a, dans son accord du 1<sup>er</sup> décembre 2011, annoncé une réforme du droit patrimonial de la famille. Cette réforme est en cours de réalisation, en plusieurs étapes.

Deux étapes ont déjà été atteintes : la réforme de l'indignité successorale et de la représentation successorale (loi du 10 décembre 2012), et la modification des règles successorales en matière d'assurance sur la vie (art. 124 LCAT).

Deux autres étapes ont été approuvées par le conseil des ministres : la réforme des dispositions relatives aux régimes

matrimoniaux portant sur les effets du divorce, et la réforme des dispositions relatives aux régimes matrimoniaux portant sur les effets du décès.

Une dernière étape sera entamée dès la rentrée parlementaire, lorsque s'ouvrira le débat sur la réforme du droit successoral pour laquelle une proposition de loi a été déposée juste avant les vacances.

C'est de cette évolution et de cette réforme que nous entretiendra Hélène Casman, qui a été chargée par la Ministre de la Justice de la rédaction de ces textes législatifs. Elle est en outre notaire honoraire et professeur émérite aux Universités libres de Bruxelles : elle a enseigné le droit patrimonial de la famille à la VUB et le droit notarial à l'ULB.

## Actualités en droit européen

Coordinatrice : Marianne Dony

Lieu : Saint-Louis

■ Marianne Dony  
**Implications du traité de Lisbonne sur les institutions et l'ordre juridique de l'Union**

■ Denis Waelbroeck et Catherine Smits  
**Actualités en droit européen de la concurrence**

■ Nicolas de Saedeleer  
**Actualités en droit européen de l'environnement**

Quel avocat n'a pas été, dans sa pratique, confronté au droit européen, dont les implications sur les droits nationaux ne cessent de s'accroître ? UB<sup>3</sup> a dès lors demandé au professeur Dony de coordonner un module consacré à quelques thèmes d'actualité en droit européen. Quatre experts partageront leurs connaissances.

Marianne Dony nous entretiendra des sources du droit européen après le traité de Lisbonne.

Le traité de Lisbonne introduit la distinction entre les actes législatifs et les actes non législatifs que sont principalement les actes réglementaires et les actes délégués. Il a aussi modifié les modes de prise de décision au sein de l'Union européenne

Nicolas de Saedeleer traitera des actualités en droit de l'environnement.

Les questions traitées seront choisies en fonction de l'actualité du moment. Une place toute particulière sera accordée à la lutte contre le changement climatique.

Denis Waelbroeck et Catherine Smits évoqueront les actualités en droit de la concurrence.

L'accent sera mis sur l'orientation plus économique (effects based approach) et son impact sur l'appréciation des comportements des entreprises, sur la distinction entre infraction par objet et par effet, et sur la présomption de légalité liée aux règlements d'exemption avec seuils de parts de marché et complétés par les lignes directrices. La suppression des notifications, la multiplication des autorités, les amendes, le recentrage autour des cartels, la culture des settlements seront aussi abordés, sans oublier le système décisionnel et le contrôle judiciaire.

## Actualités en droit pénal

Coordinateurs : Christine Guillain et Laurent Kennes

Lieu : Saint-Louis

Ce module aborde quatre thématiques à partir de développements récents et d'actualités jurisprudentielles dans le domaine pénal.

■ Damien Vandermeersch  
**La jurisprudence « Antigoon » : évolution, remise en question et perspective de consécration légale**

Le Parlement examine actuellement différentes propositions de loi qui ont pour objectif de conférer une assise légale à la jurisprudence dite « Antigoon », qui avait introduit une révolution copernicienne en matière d'admissibilité de la preuve obtenue irrégulièrement. Les travaux parlementaires donnent ainsi l'occasion d'une discussion, mais aussi d'une remise en question des critères et sous-critères dégagés par la Cour de cassation. Offrent-ils satisfaction ? Ne faut-il pas envisager d'autres balises ou moduler davantage les conséquences visant à sanctionner l'irrégularité commise ? Enjeu essentiel de la procédure pénale, il est opportun de tenter, une nouvelle fois, de faire le point sur cette question difficile.

■ Sophie Cuykens  
**La contradiction de l'expertise pénale en matière de responsabilité médicale**

L'étude de la contradiction de l'expertise pénale en matière de responsabilité médicale emporte l'examen de plusieurs questions successives :

- Quel est l'état de la contradiction dans l'expertise pénale aujourd'hui ?
- S'agissant de responsabilité médicale, quels sont les objectifs des expertises ordonnées par les juridictions répressives ?
- Ces différentes expertises sont-elles toutes susceptibles d'être soumises à la contradiction ?

Les réponses à ces diverses questions permettront d'évaluer le degré de sécurité juridique attaché à l'expertise pénale en matière de responsabilité médicale.

■ Mona Giacometti et Pierre Monville  
**Les pouvoirs de la Chambre des mises en accusation à la clôture de l'instruction**

Le règlement de la procédure est une phase cruciale de la procédure pénale. Le rôle des juridictions d'instruction à cette occasion est primordial, et en particulier, celui de la Chambre des mises en accusation. La présente contribution fait le point sur l'étendue des pouvoirs dont cette juridiction dispose à ce moment clef de la procédure, ainsi que des différentes demandes qui peuvent lui être soumises par les parties au procès pénal. L'examen de décisions récentes rendues tant par la Cour de cassation que par les Chambres des mises en accusation permettra d'avoir une vue plus dynamique de la matière.

■ Dimitri de Beco  
**La cause d'excuse de provocation : réflexions autour de l'évolution de la jurisprudence**

À l'occasion de l'arrêt « Mirisola », la Cour de cassation a jugé que les critères de la proportionnalité et du bon père de famille devaient être appliqués par les juges du fond pour apprécier de l'existence ou non de la cause d'excuse de provocation. Certains praticiens en ont déduit que l'application de ces critères revenait à une abrogation de fait de ladite cause d'excuse atténuante. L'auteur se propose d'examiner ce qu'il en est réellement, en accordant une attention particulière aux décisions des cours et tribunaux prononcées depuis cet arrêt.

